RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE HAUTE- GARONNE Commune de PECHBONNIEU

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le



ID: 031-213104102-20230707-D202330-DE



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 07 du mois de juillet à 18h45, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

Étaient présents: MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, LANDES, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAVY, DAUMAIN, LAFFONT, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.

Procuration(s): MMES BARON-GARBETT (pouvoir MME BINOTTO), MITSCHLER (pouvoir M SEMPERBONI), MONNIER-ESTEVE (pouvoir M CAZADE) et MM DE BERNARD (pouvoir M BONNAND) et LAO (pouvoir MME GEIL GOMEZ).

Absent(s) excusé(s): MME FONTES

Monsieur Jean Marc TEODORI a été nommé secrétaire.

| () TO A | NOMBRE DE CONSEILLERS | |
|------------------|-------------------------|--|
| En exercice : 27 | NOMBILE DE CONCEILLEING | |
| Présents : 21 | | |
| Votants : 26 | | |
| Pouvoirs: 5 | | |
| Excusés: 0 | | |
| Quorum: 14 | | |
| Quorum: 14 | | |

Date de convocation : 30/06/2023
Date d'affichage : 30/06/2023

DÉLIBÉRATION N° D-2023/30

Objet : Création de postes non-permanents

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les collectivités locales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L332-23 du Code général de la Fonction publique, afin de renforcer les équipes soit pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, soit pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Elle propose donc de créer les emplois suivants, qui pourront donc être pourvus pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, soit pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité notamment durant les vacances scolaires.

- 1 poste d'adjoint technique à temps non-complet (17h30 hebdomadaires);
- 1 poste d'adjoint technique à temps non-complet (29h00 hebdomadaires).

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le



ID: 031-213104102-20230707-D202330-DE

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et selon la répartition ci-dessous :

| POUR | MMES GEIL-GOMEZ, BACCO, BINOTTO, CAZALBOU, FERRES, LANDES, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAVY, DAUMAIN, LAFFONT, LOUBIERE, RICHIR, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES. |
|------------------|---|
| CONTRE | |
| ABSTENTION | |
| NE PARTICIPE PAS | |

- Approuve la proposition de Madame le Maire
- Décide de prélever les dépenses nécessaires au budget

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Sabine GEIL-GOMEZ